



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-14 du lundi 25 septembre 2023

relatif à

**LA DEMANDE DE CREDIT D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE
REAMENENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

En avril 2013, le Conseil communal d'Aigle validait le préavis 2013-07 pour la demande de crédit des travaux de réaménagement des espaces publics du centre-ville d'Aigle, incluant la place du Marché. Ce préavis a été annulé en 2015 par l'invalidation de la votation populaire par le tribunal fédéral.

En octobre 2020, le Conseil communal validait le préavis 2020-13 pour la demande de crédit pour le projet final de la Place du Marché en deux étapes. La première étape consistait à libérer la place du stationnement avec le déplacement de 26 places dans le parking Chevron agrandi, l'instauration d'une mise à ban sur la parcelle privée communale 123 et l'installation de pavillons mobiles en bois. La deuxième étape consistait à l'organisation d'un mandat d'études parallèles (ci-après MEP) pour définir les contours du projet de réaménagement de la Place. Il a abouti au projet lauréat « Crapaud fou » qui a été développé depuis. Le présent préavis concerne la demande de crédit d'ouvrage pour la concrétisation de ce projet.

2. HISTORIQUE

Pour mémoire, le cheminement du dossier jusqu'à aujourd'hui est le suivant :

- 22.04.2013 Préavis 2013-07 pour l'aménagement du centre-ville d'Aigle
- 11. 2013 La population aiglonne est appelée à se prononcer sur le projet par le biais d'un référendum. Le oui l'emporte à 51.5 %
- 10.2015 Le référendum est invalidé par le tribunal fédéral à la suite du recours sur la votation populaire
- 09.05.2017 Etats généraux Centre-ville
- 2017-2018 Travaux de rénovation de l'ancienne maison de ville (ci-après AMV)
Inauguration en juin 2018, le bâtiment est classé monument historique
- 29.01.2018 Préavis 2018-02. Adoption du « Schéma directeur des espaces publics » (SDEP) par le Conseil communal
- 01.10.2018 Préavis 2018-15 pour l'agrandissement du parking Chevron
- 15.01.2019 Démarche participative « Place du Marché » avec les riverains et acteurs locaux
- 19.02.2019 Publication FAO pour zone piétonne autour de l'AMV suite à la fin des travaux de rénovation
- 11.09.2019 Visite in situ du tribunal pour le traitement du recours
- 15.03.2020 Démarrage des travaux d'agrandissement du parking Chevron
- 23.06.2020 Le tribunal cantonal rend son arrêt pour la zone piétonne autour de l'AMV
Il donne raison à la commune et déboute les opposants
Un recours au tribunal fédéral a été déposé le 24 août 2020

- 16.09.2020 Le tribunal fédéral rend son ordonnance et rejette la mesure provisionnelle demandant la réouverture des accès routiers
- 05.10.2020 Préavis 2020-13 relatif à la demande de crédit pour le projet final de la Place du Marché en deux étapes
- 09.2020 Fin des travaux d'agrandissement du parking Chevron avec 126 places
- 2020-2022 Installation des pavillons sur la Place du Marché
- 03.2021 Lancement du MEP
- 03.2022 Début des travaux de rénovation du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville (ci-après HdV)
- 11.2021 Résultats du MEP
- 24.03.2022 Exposition publique des résultats du MEP jusqu'au 15.04.2022
- 03.2022 Début des études pour l'avant-projet et le projet d'ouvrage de la Place du Marché
- 03.2023 Abattage du marronnier pour des questions sécuritaires et installation d'une pépinière urbaine provisoire avec les arbres du futur jardin de l'HdV
- 03.2023 Mise à l'enquête publique des aménagements extérieurs de l'HdV

3. CONTEXTE ACTUEL

3.1. Etat existant

Le Conseil communal a adopté le préavis 2020-13 concernant la demande de crédit pour le projet final de la Place du Marché, lequel prévoyait le réaménagement de la Place en deux étapes. La première étape a été réalisée entre 2020 et 2021. Elle consistait à l'instauration d'une zone piétonne au pied de l'AMV et à l'installation de pavillons temporaires. Les 26 places de stationnement sur cet espace ont été supprimées et compensées dans le parking Chevron agrandi qui accueille désormais 126 places (66 avant travaux).



Figure 1 : Emprise actuelle de la zone piétonne (en beige) suite à la publication FAO du 19.02.2019

La partie sud de la nouvelle place piétonne qui se situe sur la parcelle privée (n°123) appartenant à la Commune est momentanément cloisonnée pour les besoins du chantier de rénovation du bâtiment de l'HdV depuis l'été 2022. Les pavillons de l'étape 1 ont dès lors été déplacés dans d'autres secteurs de la ville (cours du collège de la Grande-Eau et des Dents-du-Midi).

Les travaux de rénovation du bâtiment, débutés en mars 2022, se poursuivent. L'inauguration est prévue pour l'été 2024, date à laquelle les aménagements extérieurs de l'HdV doivent être terminés pour assurer les accès au bâtiment.

Depuis l'automne 2022, 10 nouvelles places de stationnement de courte durée (30 minutes) sont accessibles au public sur la parcelle n°51, propriété de la S.I. Avenue de l'Industrie 10 S.A., suite à la publication FAO du 09.08 au 14.09.2022 et à la constitution d'une servitude.

3.2. Mandat d'études parallèles

La deuxième étape du projet de réaménagement de la Place du Marché a concrètement débuté en mars 2021 avec le lancement du MEP.

L'élaboration du cahier des charges pour le MEP s'est basée sur les résultats de la démarche participative organisée le 15 janvier 2019 regroupant les parties prenantes au projet (commerçants, riverains, associations).

La première phase du MEP s'est traduite par un appel à candidatures pour des équipes constituées au minimum d'un architecte paysagiste (pilote) et d'un ingénieur mobilité. A l'issue de l'appel à candidatures, quatre équipes ont été retenues pour participer au MEP :

- | | |
|-------------------|--|
| 1. In situ : | In situ, b-plan, Robert Ireland |
| 2. Duo : | Duo, RR&A, Ecoscan, Atelier Schlaepfer-Capt |
| 3. Crapaud Fou : | Pleineterre, Maren Kühn, Prona, Altermobil |
| 4. Point de Vue : | Atelier Point de Vue, Bisa, En commun, Olivier Compagny, Rotative Studio |

Les quatre équipes ont ensuite été entendues par le collège d'experts lors d'un premier dialogue qui s'est tenu le 19 mai 2021, puis lors d'un second dialogue le 24 juin 2021. La présentation finale des projets s'est tenue le 29 septembre 2021. A l'issue de toutes les présentations, le collège d'experts a procédé à la critique des projets et, après délibération, a recommandé de désigner le projet développé par le groupement Crapaud fou comme lauréat. La Municipalité a validé le projet lauréat lors de sa séance du 1^{er} novembre 2021.

Une exposition publique des résultats du MEP s'est tenue du 24 mars (vernissage) au 15 avril 2022 dans le hall du bâtiment de l'HdV.



Figure 2 : Plan du projet lauréat « Crapaud fou » à l'issue du MEP © Pleineterre sarl

4. DESCRIPTION DU PROJET

En lien avec la rénovation de l'HdV, dont les travaux seront terminés pour l'été 2024, le projet de la Place du Marché a été scindé en deux phases selon les périmètres suivants :

- Phase 1 : Aménagement des extérieurs de l'HdV
- Phase 2 : Place du Marché



Figure 3 : Périmètre du projet de la Place du Marché (en bleu) et du réaménagement des extérieurs de l'Hôtel de Ville (en rouge)

4.1. Aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville

Le périmètre correspond à l'espace directement situé au pied du bâtiment et intégralement sur la parcelle privée communale n°123. Le réaménagement des extérieurs doit être terminé pour l'inauguration du bâtiment, notamment le parvis au nord, afin de pouvoir assurer les accès dès sa mise en service.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 22.03.2023 au 20.04.2023. Il a fait l'objet d'une opposition de l'AVACAH qui a rapidement pu être levée suite à l'ajout de main-courantes sur le parvis, à la démonstration que les accès pour les personnes à mobilité réduite (ci-après PMR) sont garantis et à un engagement pris pour effectuer des planches d'essai avant travaux pour les surfaces en gravier stabilisé.

En parallèle, une procédure d'abattage liée au dossier de mise à l'enquête publique a été effectuée pour le cyprès. Elle a fait l'objet d'une opposition de l'association GAÏA. Elle a été levée par la Municipalité et a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de Droit administratif et public (CDAP). Une convention, dans laquelle la Municipalité s'engage formellement à compenser cet arbre même si le projet venait à ne pas se réaliser, est en cours de signature pour aboutir au retrait du recours.

Le périmètre des extérieurs de l'HdV est constitué de trois lots :

1. Parvis pour l'entrée principale du bâtiment

Le parvis du bâtiment est intégralement refait avec un jeu de marches noyées qui permet de rattraper les différences de niveau de la place. Les marches sont prévues en béton, le revêtement en pavés dans la continuité de la place.

Les accès pour les PMR sont assurés par une rampe intégrée sous la coursive du bâtiment et abritée des intempéries.

Le cyprès existant à l'angle nord-ouest est abattu. Planté dans les années 80, soit environ 20 ans après l'inauguration du bâtiment, il ne présente pas d'intérêt patrimonial. Sa situation en bac ne permet pas d'assurer sa viabilité à long terme et son maintien ne permet pas un gain d'espace sur la place. Son essence (*cupressus sempervirens*) n'a que peu d'intérêt en termes de biodiversité. Il sera remplacé par un alisier blanc (*sorbus aria*) planté en pleine terre. Le pin noir à l'ouest est lui conservé.

2. Plantour

L'espace des anciennes places de stationnement pour la Police est rendu entièrement piéton. La surface est prévue en pavé avec joints perméables et des poches perméables de verdure et de graviers stabilisés sont aménagées le long de la rue Plantour.

Six nouveaux arbres sont plantés en plus du hêtre pourpre situé à côté de la tour des pompiers qui est maintenu. Des espaces libres sont conservés au pied des bâtiments pour les terrasses des établissements publics.

Des racks à vélos et quelques bancs sont prévus dans les poches vertes.

3. Jardin

Un espace de jardin est aménagé sur la dalle du parking souterrain. La surface est prévue en graviers stabilisés avec des espaces verts aménagés sous la forme de talus ou de buttes pour permettre la plantation de petits arbres et arbustes. Le copalme d'Amérique existant est maintenu.

Un grand banc, servant de soutènement pour la butte, et quelques bancs et chaises sont prévues dans le jardin. Des racks à vélos seront installés à proximité de l'entrée de l'EPOC.



Figure 4 : Plan d'enquête publique des aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville © Pleineterre sàrl

4.2. Aménagement de la Place du Marché

Le reste des travaux prévus sur la Place ayant un impact sur le statut des routes adjacentes, il est soumis à la Loi sur les routes (LRou) qui nécessite l'envoi du dossier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour un examen préalable. Suite aux échanges

préalables qui se sont tenus avec la DMGR depuis le MEP, le dossier leur a été envoyé le 30 juin dernier, un retour est attendu avant la fin de l'année.

Le périmètre étant traversé par deux voies de chemin de fer (AL au nord et ASD au sud), le dossier doit également être transmis à l'Office Fédéral des Transports (OFT) pour approbation conformément à l'Ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF) en parallèle de l'examen préalable. La durée de traitement est de plusieurs mois auprès de l'OFT. En fonction des premiers retours de l'OFT et du Canton, l'aménagement des carrefours pourrait être réalisé lors d'une troisième étape afin de ne pas freiner le réaménagement du reste de la place.

Sur la base de l'image du MEP, le projet poursuit les objectifs suivants.

Concernant la mobilité, il est prévu :

- Création d'une place piétonne tout autour de l'AMV délimitée par la rue Colomb au nord, l'avenue Chevron à l'est, le bâtiment de l'Hôtel de Ville au sud et la rue Plantour à l'ouest ;
- Diminution du gabarit de l'avenue Chevron avec la suppression des présélections et des voies bus (chaussée avec une voie de circulation dans chaque sens) ;
- Aménagement d'arrêts de bus bloquant au centre de la place ;
- Instauration d'une zone 30 prioritaire l'axe cantonal (avenue du Chamossaire, avenue Chevron et rue du Collège) depuis le carrefour Chamossaire/Midi jusqu'au giratoire des Glariers) ;
- Insaturation d'une zone de rencontre sur la rue Plantour ;
- Conservation de la zone 30 et du sens unique existant sur l'avenue du Cloître avec instauration d'un contresens cyclable ;
- Mise en sens unique de l'avenue des Ormonts direction Leysin avec maintien d'un contresens cyclable (préfiguration du fonctionnement induit par le projet des TPC pour le point de croisement sur l'avenue des Ormonts, conformément au Schéma directeur des espaces publics) ;
- Mise en sens unique de la rue Colomb direction gare ;
- Mise à sens unique de l'avenue du Chamossaire entre la sortie du parking Chevron et le carrefour avec l'avenue Chevron ;
- Suppression du tourner-à-gauche depuis l'avenue Chevron et du tourner-à-droite depuis l'avenue du Chamossaire sur le Chemin des Payernettes ;
- Mise aux normes et sécurisation des carrefours pour les traversées piétonnes ;
- Création d'une nouvelle sortie du parking Chevron sur l'avenue du Cloître ;
- Installation de stationnements vélos (racks) répartis sur toute la place ;
- Conservation des 10 places de stationnement récemment mises à disposition du public sur la parcelle n°51.

Il est à noter que le MEP prévoyait initialement une zone 20 sur l'avenue Chevron au centre de la place. Cette intention n'a pas été validée par la DGMR, l'avenue Chevron étant classée comme route cantonale en traversée de localité. L'instauration d'une zone 30 prioritaire sur l'axe cantonal a toutefois reçu un premier préavis positif de la DGMR qui doit être confirmé dans le cadre de l'examen préalable.

Concernant les aménagements, il est prévu :

- Sols perméables (pavés et poches de verdure avec graviers stabilisés) sur tous les espaces piétonniers) ;
- Sols imperméables sur les voies de circulation (enrobé et pavés jointés sur l'avenue Chevron, pavés jointés sur la rue Plantour) ;

- Plantation d'une quarantaine d'arbres à l'échelle du périmètre, complété par plus de 80 arbustes et plantes vivaces) ;
- Abattages des tilleuls en mauvais état sur la partie est de l'avenue Chevron et de trois érables au sud-ouest de l'avenue Chevron, ces derniers induisant déjà des problèmes de visibilité pour la sortie du parking ;
- Installation de mobilier urbain (bancs et tables) ;
- Installation d'une fontaine sèche au cœur de la place avec un système de jets qui peut être arrêté lors des manifestations ;
- Création de deux couverts pour les arrêts de bus ;
- Remplacement de l'éclairage public sur l'entier du périmètre et installation d'une guirlande lumineuse au centre de la place (périmètre de la fontaine sèche), démontable pour les besoins des manifestations.

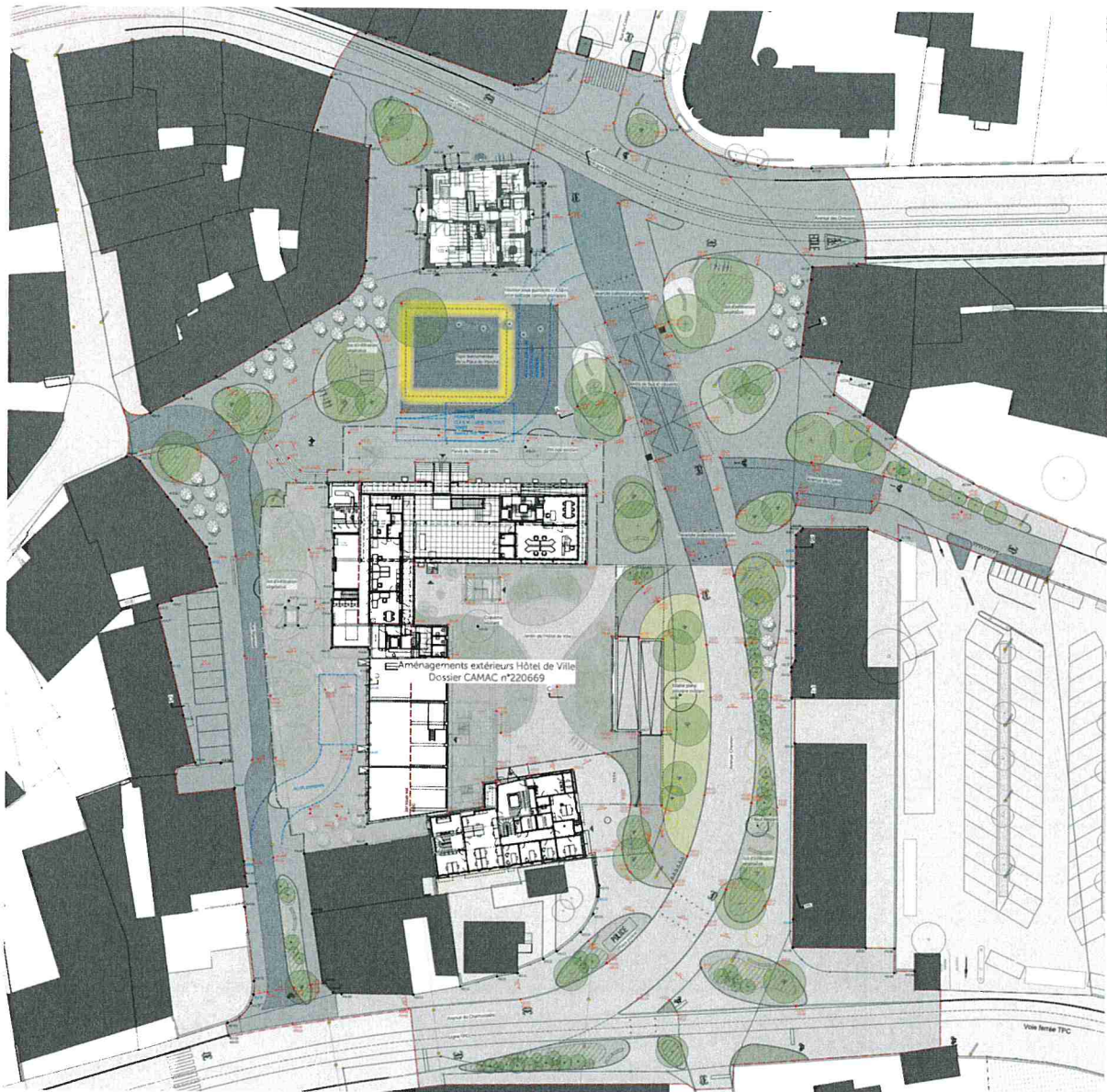


Figure 5 : Plan du projet envoyé à l'examen préalable © Pleineterre sàrl

Il est à noter que ce plan est encore susceptible d'évoluer en fonction des remarques du Canton suite à la procédure d'examen préalable. Cas échéant, les modifications seront apportées avant le dépôt du dossier à l'enquête publique.

4.3. Infrastructures souterraines

Réseau d'eau potable

Les conduites d'eau potable, qui datent de 1961 et 1964, seront refaites à neuf sur l'ensemble du périmètre. Des modifications ponctuelles de leur tracé sont prévues afin de pouvoir permettre la plantation des arbres. La nouvelle conduite sera réalisée en tube PE soudé.

Réseau d'eaux usées (EU)

Les collecteurs existants seront majoritairement refaits à la suite du passage caméra effectué en juin 2023. A l'avenir, ils ne collecteront plus que les eaux usées, un système de récupération et revalorisation des eaux claires étant prévu.

Certaines canalisations seront également déviées ponctuellement pour permettre la plantation des arbres.

La majorité des eaux usées collectées aujourd'hui dans l'ancienne Monneresse seront déviées dans les nouveaux collecteurs EU. Seul le tronçon de la Monneresse passant sous les habitations existantes du Bec d'Aigle à la Rue Farel sera toujours collecté selon le tracé existant.

L'ensemble des nouveaux collecteurs seront réalisés en tube PVC.

Réseau d'eaux claires (EC)

Actuellement renvoyées pour leur grande partie dans le collecteur des eaux usées, l'ensemble du système de récupération actuel des eaux claires sera démantelé.

Les eaux claires seront directement renvoyées dans les poches perméables de la place aménagées avec un système de fosse de Stockholm.

Ce type de fosse permet d'une part d'éviter la pose de canalisations supplémentaires, d'autre part de revaloriser les eaux de pluie pour l'arrosage des arbres. Le surplus est directement infiltré dans le terrain et évite ainsi de surcharger la STEP lors de fortes précipitations. La récupération des eaux de chaussée sur la route cantonale nécessite toutefois l'installation d'infrastructures de prétraitement avant renvoi dans les surfaces perméables et les fosses.

Une étude géologique et des tests d'infiltration in situ ont été effectués afin de calculer la capacité d'infiltration du sol et déterminer le dimensionnement des fosses de Stockholm.

Éclairage public

L'éclairage public est intégralement refait à neuf sur l'ensemble du périmètre. Le choix des modèles est effectué selon le Plan lumière et en conformité avec les normes d'éclairage à respecter, notamment le long de la route cantonale.

Deux candélabres changés récemment seront déposés et réinstallés ailleurs en ville selon les besoins.

L'ensemble des câbles d'alimentation du futur éclairage de la Place du Marché sera refait à neuf.

Chauffage à distance (CAD)

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville sera raccordé au CAD déployé par la SATOM. Le tracé exact du raccordement est encore à l'étude, l'insertion dans le bâtiment est actuellement prévue sous le parvis.

Autres services

Pour les autres réseaux qui ne sont pas à la charge de la Commune (gaz, télécommunications, électricité), une coordination est actuellement menée avec les différents prestataires afin d'intégrer leurs éventuels besoins de renouvellement dans le cadre des travaux.

Certains services existants sont en concurrence directe avec les aménagements prévus par le bureau d'architecte et devront être déplacés afin de libérer l'espace pour permettre la plantation d'arbres. Ces travaux seront à la charge de la Commune si aucun travaux de réfection n'est prévu par la société propriétaire du réseau en question.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Le réaménagement de la Place du Marché concrétise les objectifs définis dans les planifications mises en place ces dernières années et validées par le Conseil communal (PDCom, SDEP, SDC).

La Place du Marché constitue l'espace central de la ville et se doit d'être un lieu rassembleur, attractif et dynamique en tout temps. Le projet proposé permet de répondre à ces objectifs et s'inscrit également dans la stratégie de redynamisation du centre-ville d'Aigle qui a fait l'objet du préavis 2013-13.

Le projet de la Place du Marché constitue l'un des premiers projets intégrant l'adaptation au changement climatique en milieu urbain. Il permet ainsi d'anticiper la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan énergie et climat communal en cours de finalisation.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

L'aménagement des extérieurs de l'Hôtel de Ville est soumis à la LATC. L'enquête publique a été effectuée. Le permis n'est pas encore délivré en raison du recours à la CDAP pour l'abattage du cyprès. L'objectif est d'obtenir le permis de construire d'ici la fin de l'année afin de pouvoir débiter les travaux fin janvier/début février 2024 de manière à pouvoir terminer les trois lots de ce secteur en même temps que la fin des travaux de l'HdV.

Pour la Place du Marché, la mise à l'enquête publique sera effectuée au mieux durant le premier semestre 2024 en fonction du délai de traitement de l'examen préalable au Canton et du retour de l'OFT.

Afin de pouvoir commencer les travaux des extérieurs de l'HdV, il est prévu d'effectuer l'appel d'offres pour les travaux au mois de novembre 2023. L'appel d'offres comprendra l'ensemble de la place, il sera conditionné à l'obtention du crédit et des permis de construire.

Après analyse des différents scénarios, un appel d'offres unique – et non-distinct entre les aménagements extérieurs de l'HdV et la place – s'avère être plus pertinent. Ce procédé permet :

- d'avoir affaire à une seule entreprise/consortium pour les deux objets, ce qui permet d'éviter les problèmes de responsabilité et de garanties puisque l'ensemble des travaux est réalisé par la même entité ;
- d'obtenir potentiellement des meilleurs prix puisque le volume des travaux est plus important ;
- d'assurer une qualité d'aménagement uniforme sur l'ensemble du secteur.

En résumé et sous réserve de l'obtention du permis de construire pour les extérieurs de l'Hôtel de Ville, du retour de l'examen préalable de la place et de l'issue de la mise à l'enquête publique de la place, le planning intentionnel est le suivant :

- Novembre 2023 : Publication Appel d'offres pour les travaux sur simap
- Fin 2023 au plus tard : Obtention du permis de construire pour les aménagements extérieurs de l'HdV
- Mars 2024 : Retour de l'examen préalable pour la Place
- Février 2024 : Début des travaux pour les aménagements extérieurs de l'HdV
- Avril/mai 2024 : Mise à l'enquête publique de la Place
- Eté 2024 : Préavis au Conseil communal pour le traitement des oppositions et la validation du projet final
- Eté 2024 : Fin des travaux des aménagements extérieurs de l'HdV
- Fin 2024 : Début des travaux de la Place
- Fin 2025 : Fin des travaux de la Place

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Le réaménagement de la Place du Marché s'inscrit dans la vision globale de réaménagement des espaces publics entamée ces dernières années avec le réaménagement de la rue du Collège, la mise à l'enquête des projets de réaménagement de la rue du Rhône (partie haute), du Chemin de l'Hôpital et du Grand-Chêne ainsi que le lancement des études pour le réaménagement des rues du Rhône (partie basse) et de la rue du Midi, de l'avenue des Ormonts et de l'avenue du Cloître.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement

Les nombreuses plantations prévues et l'aménagement de surfaces perméables et végétalisées permettront d'accroître sensiblement la présence végétale dans le secteur. Le choix des espèces et essences, indigènes ou adaptées au changement climatique, permettra d'accroître les zones de refuges et les ressources en faveur de la biodiversité. L'augmentation de la canopée contribuera également à réduire l'effet d'îlot de chaleur.

L'aménagement d'une importante surface perméable ainsi que la récupération des eaux de pluie dans les fosses de Stockholm permettront d'une part de valoriser les eaux de surfaces pour l'arrosage direct des plantations, d'autre part d'infiltrer ces eaux sur site sans les renvoyer à la STEP.

L'augmentation de la surface dédiée à la mobilité douce participe également à encourager les déplacements à pied ou à vélo au centre-ville de manière à réduire les nuisances sonores et atmosphériques.

Social

La création d'une zone piétonne, avec l'installation de mobilier urbain et de zones d'ombre sous les plantations, permettra d'offrir des lieux de rencontre, de repos et de détente à l'échelle de toute la place. La préservation d'un espace libre au centre de la place permettra également d'accueillir des manifestations tout au long de l'année (marché hebdomadaire, marché de Noël, etc.).

La mise aux normes des traversées piétonnes et des axes dédiés à la mobilité douce permettra d'améliorer la sécurité des différents usagers de la place.

L'ensemble de ces mesures permettra d'améliorer la qualité de vie au centre-ville.

Economie

La requalification du secteur participera à la redynamisation du centre-ville avec l'extension des surfaces piétonnes et appropriables pour les différents usagers, notamment pour l'extension des terrasses des établissements publics installés sur la place. Le maintien de places de stationnement de courte durée permettra de conserver l'accessibilité aux commerces, en complément des places disponibles dans le parking Chevron agrandi. Il est également prévu de développer le marché hebdomadaire sur la Place rénovée qui sera plus attractive.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Plan Directeur cantonal (PDCn)

La mesure B34 « Espaces publics » a pour objectif d'améliorer l'attractivité des espaces publics en misant sur la qualité, la vitalité et la sécurité. Les mesures définies consistent à améliorer la multifonctionnalité et la sécurité des espaces publics, à assurer la coordination des espaces publics avec les réseaux de cheminements, à favoriser les usagers multifonctionnels favorables au dynamisme économique et social, à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbanistique et culturel caractéristique, à valoriser et mettre en réseau les objets naturels existants localisés dans les espaces publics et à faciliter l'accès aux espaces naturels proches des centres.

Plan Directeur intercommunal (PDDi Chablais Agglo)

Projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2) : La mesure R1 « Réaménagement du centre-ville d'Aigle » prévoit le réaménagement complet des espaces publics du centre-ville avec l'objectif de mieux partager l'espace entre les différents usagers et modes de transports pour réduire la vitesse du trafic automobile et assurer la sécurité et le confort de tous les usagers. L'estimation des coûts avait été évaluée à CHF 11'000'000.-.

Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) : La mesure CV « Cœur de Ville » a pour objectif d'assurer l'intégration urbaine des équipements publics dans l'aire d'influence du cœur de ville (aménagement d'espaces publics continus, liaisons de mobilité douce) tout en redynamisant le centre-ville pour éviter une baisse de fréquentation des commerces.

La mesure 7.2 « Réaménagement du centre-ville d'Aigle » reprend les mêmes objectifs que ceux de la mesure R1 du PA2. L'estimation des coûts avait également été évaluée à CHF 11'000'000.-.

Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) : La mesure EPQ « Espaces publics de qualité » a pour but de créer des espaces publics de qualité en rationalisant les espaces de circulation et de stationnement, en aménageant des espaces propices à l'appropriation par les habitants, en prenant en compte le contexte patrimonial et en privilégiant des aménagements paysagers de qualité favorisant la biodiversité.

Plan Directeur Communal

La Place du Marché fait partie du quartier stratégique « centre-ville » et est identifiée comme espaces publics majeur à créer.

En termes de mobilité, le PDCom définit les objectifs de rééquilibrer le rapport entre mobilité douce (MD), transports publics (TP) et transports individuel motorisé (TIM) et de développer un réseau de MD pour les déplacements quotidiens. Le carrefour Chervron/Ormonts/Midi est identifié comme étant à améliorer, notamment pour la mobilité douce. L'avenue Chevron identifiée comme faisant partie du réseau cyclable structurant.

Concernant l'environnement, le PDCom définit l'objectif d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Schéma Directeur des espaces publics

La Place du Marché est identifiée comme espace public majeur et comme zone piétonne. La rue Plantour est identifiée comme zone particulière. L'avenue Chevron est identifiée comme axe vélo principal à créer.

Schéma Directeur cyclable

L'avenue Chevron est identifiée comme axe du réseau structurant pour les itinéraires cyclables.

La mesure proposée est donc conforme aux planifications communales, intercommunales et cantonales.

10. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 10'283'300.- est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés selon les prix courants 2023 au stade du devis général du projet d'ouvrage. Toutefois, la forte variante des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Ces travaux d'aménagement de la Place du Marché figurent dans le plan d'investissement de la législature en cours.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, le moment venu, aux

meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

La part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Le projet a été intégré comme mesure d'agglomération dans deux planifications (PA2 et PA3). Il respecte l'ensemble des objectifs décrit par les mesures d'agglomération permettant ainsi d'obtenir un co-financement à hauteur de 30% de la part subventionnable. Le montant exact de l'aide financière doit encore être confirmé par la Confédération mais devrait être comprise entre 2 et 3 millions.

*Concernant les pavés figurant dans le détail ci-dessous et qui constituent une partie essentielle du projet, le choix se porte sur des pavés de grès. La fourniture de ce matériau étant soumise à la Loi sur les Marchés Publics (LMP), le descriptif de l'appel d'offres sera détaillé et des critères d'adjudication liés au développement durable et à la provenance des matériaux seront intégrés afin d'assurer une provenance locale (Suisse) des pavés.

Travaux de génie civil	
Installation de chantier, yc installation spécifique et travail de nuit	458 382.33 CHF
Démolition d'éléments existants	109 635.00 CHF
Travaux préparatoires	82 900.00 CHF
Essais divers	17 940.00 CHF
Terrassements - fouilles - creuses	369 900.50 CHF
Carottage et sciages béton et maçonnerie	55 950.00 CHF
Routes - chemins - dallages	748 456.00 CHF
Pavés de grès*	1 666 985.00 CHF
Revêtements perméables	40 950.00 CHF
Bordures (pavés et métalliques)	396 380.00 CHF
Escaliers	37 250.00 CHF
Soutènements	87 000.00 CHF
Réseaux	
Electricité raccordement EP, armoires manifestations, adaptations	175 983.00 CHF
Sanitaire conduite d'eau potable	174 750.00 CHF
Collecteurs d'eaux usées	201 356.00 CHF
Eaux claires et fosses de Stockholm	153 524.00 CHF
Autres services	40 000.00 CHF
Eclairage public	
Fourniture éclairage public	147 418.65 CHF
Dépose existant, pose nouveau matériel, raccordements et tests	70 000.00 CHF
Fontaine	
Fourniture et installation d'une fontaine	252 000.00 CHF
Mobilier urbain	
Fourniture et pose de bancs, chaises et tables	299 900.00 CHF
Fourniture et pose garde-corps et main-courante	22 650.00 CHF
Fourniture et pose de poubelles	37 000.00 CHF
Fourniture et pose d'arceaux à vélos	13 500.00 CHF
Construction couverts et abribus	122 500.00 CHF
Marquage et signalisation	
Marquage	27 986.67 CHF
Fourniture et pose de signalisation verticale	38 676.67 CHF
Fourniture et pose de signalisation lumineuse	88 346.67 CHF

Plantations	
Fourniture et plantation d'arbres	172 800.00 CHF
Fourniture et plantations d'arbrustes	16 200.00 CHF
Plantations de plantes vivaces et prairie fleurie	87 296.00 CHF
Fourniture de terre végétale et substrat	712 075.00 CHF
Arrosage automatique et alimentation eau	31 123.00 CHF
Transplantations	28 000.00 CHF
Entretien	
Entretien sur deux ans : végétation, substrat, revêtements perméables	111 324.00 CHF
Travaux en régie	
Estimation	216 665.00 CHF
Divers et imprévus 10%	
	731 280.35 CHF
Travaux anticipés Hôtel-de-Ville	
Étanchéité carotzet, découpe de dalles, sciages divers, démolitions	300 000.00 CHF
Expertises et tests préalables	
Passages caméra, tests HAP, protection des arbres, tests d'infiltrations	29 000.00 CHF
Pépinière	
Fourniture, pose et entretien	31 000.00 CHF
Concours Tour des pompiers	
Organisation démarche artistique et réalisation	70 000.00 CHF
Relevés archéologiques	
Réserve pour relevé archéologique (zone recensée)	100 000.00 CHF
Honoraire mandataires	
Honoraires architecte paysagiste	618 205.50 CHF
Honoraires ingénieur civil	244 500.00 CHF
Honoraires ingénieur mobilité	72 306.00 CHF
Honoraires ingénieur environnement	10 000.00 CHF
Honoraires géomètre	6 000.00 CHF
Honoraires pédologue	3 000.00 CHF
Honoraires divers spécialiste (hydrogéologue, géotechnicien, éclairagiste..)	20 000.00 CHF
Totaux HT	
	9 548 095.33 CHF
TVA 7,7 %	735 203.34 CHF
Totaux TTC	
	10 283 298.67 CHF

11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

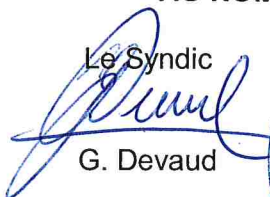
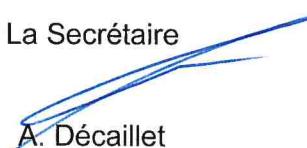
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2023-14 du lundi 25 septembre 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 10'283'300.- TTC pour les travaux d'aménagement de la Place du Marché, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 10'283'300.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. De déduire les subventions obtenues ;
4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour quant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic		La Secrétaire
		
G. Devaud		A. Décaillet

Municipaux délégués : Grégory Devaud, Syndic et M. Jean-Luc Duroux, Municipal